

BESANÇON > Société

Des amendes aux parents en retard ?

Maître de conférences en économie à l'université de Franche-Comté, Marc Deschamps donnera jeudi une conférence à Besançon sur des expériences de sanctions des parents qui viennent chercher leurs enfants en retard. Interview.

Marc Deschamps, la conférence que vous donnerez jeudi à Besançon s'intitule « Faut-il punir financièrement les parents qui viennent chercher leurs enfants en retard ? ». Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à cette question ?

« En 2000, j'avais lu un article sur des crèches en Israël qui rencontraient un problème de retard des parents et qui avaient mis en place un système d'amendes : l'équivalent

« En Israël, les retards ont explosé avec le système d'amendes. Les parents considéraient qu'il s'agissait d'un service payant. »
Marc Deschamps
 Maître de conférences en économie à l'université de Franche-Comté

de 3 € au-delà de 10 minutes de retard. »

Comme un forfait post-stationnement ?

« Exactement ! Mais contrairement à ce qu'ils avaient anticipé, les retards ont explosé. Car les parents qui avant venaient chercher leurs gamins en retard en culpabilisant considéraient dorénavant qu'il s'agissait d'un service payant. Ils ont donc arrêté ce système. Mais il était intéressant de voir que cela engendrait une sorte de destruction de la norme sociale par le mécanisme de marché. Suite à cette étude qui a fait beaucoup de bruit dans le milieu des économistes, j'ai appris aux actualités que la ville d'Asnières-sur-Seine allait mettre en place un système similaire de pénalisation des parents en retard dans les centres de loisirs. J'ai contacté le maire et, avec un collègue de Strasbourg, nous avons étudié en 2014 ce système. »

Et qu'avez-vous découvert ?

« Que, cette fois, le système d'amende fonctionnait, avec une diminution de 40 % du nombre de retards de parents. »

Pourquoi cette fois cela a fonctionné ?

« Parce que ce système de sanction a été construit après consultation des directeurs de centres et des parents eux-mêmes. Et parce que cette fois-ci, l'amende était proportionnelle à la durée du retard et aux



Marc Deschamps : « Le coût caché de ces retards est la destruction de la norme sociale. » Archives ER

revenus des parents avec, à la clé, une possibilité d'exclusion de l'enfant. »

Quels enseignements en tirez-vous ?

« Chaque fois que l'on va avoir ce type de problème, on pourrait s'inspirer de ce type de pratique : mettre en place un comité qui prenne le temps de consulter et d'informer la population. »

Par extension, cela rejoint le débat sur la suppression des allocations familiales pour lutter contre l'absentéisme scolaire, non ?

« Cela peut mériter réflexion. Car dans le cas d'Asnières par exemple, on s'est aperçu que le vrai coût caché de ces retards était la destruction de la norme sociale, le sentiment qu'avaient les directeurs d'établissements et les personnels

de n'être pas respectés par les parents. Et par conséquent, qu'ils n'étaient pas respectables aux yeux des enfants. »

Pierre LAURENT

> Conférence de Marc Deschamps, ce jeudi à 20 h à la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement, 1, rue Nodier à Besançon. Entrée gratuite.